Bulletin N°54 Décembre 2016

CETIM

Centre Europe - Tiers Monde
Europe - Thirld World Centre
Centro Europa - Tercer Mundo

Rue J.-C. Amat 6
1202 Genève - Suisse
Tél.: +41(0)22 731 59 63
Fax: +41(0)22 731 91 52
www.cetim.ch
contact@cetim.ch

« Il n'y a pas un monde développé et un monde sous-développé, mais un seul monde maldéveloppé. »

EDITORIAL

Le processus sur les droits des paysans au sein de l'ONU a franchi une nouvelle étape.

En effet, réuni en mai dernier pour sa 3e session, le Groupe de travail intergouvernemental a poursuivi sa deuxième lecture sur le projet de Déclaration sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales.

Si des difficultés demeurent au sujet de certains articles, la session s'est déroulée dans une ambiance constructive avec la participation active des Etats. Les représentant-e-s d'organisations paysannes (La Vía Campesina en tête), de pêcheurs, de nomades, de peuples autochtones et des travailleurs agricoles étaient présents en force et ont fait entendre leurs revendications.
Tout en soulignant l'impérieuse urgence de l'adoption de la Déclaration, ils ont exigé l'accélération du rythme des négociations.

Quant aux pourparlers sur des normes contraignantes sur les sociétés transnationales (STN), ils en sont encore au stade de discussions sur les contours juridiquement contraignants du futur traité international.

Cela dit, des questions de fond ont été abordées : obligations des Etats de siège des STN de réguler les activités de ces entités dans des pays tiers, responsabilité solidaire entre maison mère et sa chaîne de valeur, mise en place d'un tribunal international sur les STN, etc.

Lors d'une semaine de mobilisation, plus de 100 représentant-e-s des organisations de la société civile, membres de la Campagne mondiale pour le démantèlement du pouvoir des STN afin de mettre un terme à leur impunité, sont venu-e-s à Genève pour présenter leurs revendications sous de multiples formes. A noter que la division reste profonde entre les Etats (principalement du Sud) qui sont en faveur de ce processus et ceux qui sont contre (au Nord surtout).

Vous trouverez par ailleurs dans ce numéro la présentation de la nouvelle publication du CETIM sur La Tricontinentale et des notes de lectures sur deux ouvrages portant sur les STN publiés par des tiers.

DROITS DES PAYSANS

NOUVEAUX PROGRÈS LORS DE LA 3E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL SUR LES DROITS DES PAYSANS

La 3e session du Groupe de travail inter-gouvernemental sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales s'est tenue en mai 2016 à Genève. Le CETIM était présent avec une importante délégation de paysans et paysannes de La Vía Campesina (LVC) et d'autres organisations de pêcheurs, pasteurs, nomades, forestiers, peuples indigènes ainsi que d'organisations sociales.

Melik Özden (CETIM), Elizabeth Mpofu (Secrétaire générale de La Vía Campesina) et Ibrahima Coulibaly (ROPPA).

L'adoption d'une Déclaration des Nations Unies sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales est un projet historique de LVC, justifié par la nécessité de protéger les droits de la paysannerie des ravages du système néolibéral. Le CETIM et FIAN International, en tant qu'organisations engagées dans la défense des peuples en lutte pour leurs droits, soutiennent et appuient cette campagne. Le but étant de faire adopter par les Nations Unies des normes internationales pour mieux protéger ces acteurs essentiels pour la souveraineté alimentaire, la lutte contre le changement climatique et la conservation de la biodiversité.

En septembre 2012, le Conseil des droits de l'homme a établi un groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer et d'adopter une Déclaration sur les droits des paysans et autres personnes travaillant dans les zones rurales.

Après les deux premières sessions dudit Groupe de travail (juillet 2013 et février 2015), le processus onusien a bien progressé. Le projet de Déclaration révisé en février 2015 inclut en effet la majorité des propositions formulées par les paysans, paysannes et autres personnes travaillant dans les zones rurales.

La 3e session était dirigée par la Présidente-rapporteuse du Groupe de Travail, la nouvelle ambassadrice de la Bolivie, Nardi Suxo Iturre, remplaçant Angélica Navarro Llnaos.

La session s'est ouverte par une table-ronde avec Sue Longley (International Union of Food and Agricultural Workers), Elizabeth Mpofu (secrétaire générale de LVC), Sofia Monsalve (FIAN International) et Sangeeta Shashikant (Third World Network). Les intervenant-e-s ont abordé quelques-uns des points fondamentaux de la déclaration : la sécurité sociale pour les paysans, le droit aux semences et à la biodiversité, et les obligations des États.

Puis les discussions ont porté sur des blocs de cinq articles. Contrairement aux deux premières sessions, des pays qui s'étaient montrés réticents (notamment les pays de l'Union européenne) ont participé de manière constructive. Cette nouvelle attitude s'explique notamment par le travail de mobilisation des paysan-ne-s et des mouvements de soutien dans ces pays. Néanmoins, des divergences de fond persistent avec certains pays de l'UE. Il est nécessaire de mettre en exergue qu'en absence d'une position européenne commune, le délégué des Pays-Bas, en tant que coordinateur de l'UE et représentant de l'aile dure de l'UE, s'est quand même permis d'assener quelques coups. Par exemple, le délégué continue à refuser le terme de « paysans », mot à son avis inadéquat. De surcroît, il a avancé des réserves sur les articles de la déclaration qui « ignorent la réalité de l'économie de marché ». En d'autres mots, pour ce délégué, les articles qui remettent en question le libre-échange, les intérêts des puissances européennes, de leurs élites économiques et politiques et de leurs entreprises, devraient être modifiés ou disparaître. L'UE a notamment affirmé ne pouvoir accepter sous aucune condition les articles 19 à 24, à savoir les nouveaux droits souhaités par les paysans comme le droit à la terre, le droit aux moyens de production, le droit aux semences, le droit à la biodiversité. Les États-Unis, quant à eux, ont continué à s'opposer au projet de Déclaration, remettant en question sa réelle nécessité.

Les représentant-e-s de millions de paysan-ne-s, regroupé-e-s

Les représentant-e-s des paysan-ne-s et d'autres personnes travaillant en zone rurale réuni-e-s à Genève.

au sein d'une délégation de LVC, de ROPPA, de FIMARC et d'autres producteurs d'aliments (tels que les pêcheurs, les nomades) ont assuré une participation assidue tout au long de la session. Au total, plus de 60 interventions orales ont été présentées. Grâce à ces interventions les délégués paysans ont pu faire entendre leur voix et leurs revendications.

L'accent a été mis sur six aspects en particulier qui constituent – pour les paysans – la colonne vertébrale de la Déclaration : le droit à la terre, le droit aux semences, le droit à la biodiversité, le droit aux moyens de production, les obligations des États et l'accès à la justice pour les victimes. Une conférence parallèle portant sur ces mêmes thématiques, organisée par le CETIM, FIAN International et LVC, s'est tenue au milieu de la semaine, suivie d'une conférence publique en ville de Genève.

Comme c'est le cas depuis le début du processus, la délégation de LVC a bénéficié de l'appui et de l'expertise du CETIM, du point de vue logistique mais aussi au niveau de la préparation de la session.

Au cours des prochains mois, la Présidente-rapporteuse du Groupe de travail va, après consultations, proposer une version mise à jour du projet de Déclaration, sur la base des discussions qui ont eu lieu pendant la 3e session. Cette nouvelle version sera présentée à la 4e session du Groupe de travail qui se tiendra en 2017.

Le panel de la conférence parallèle co- organisée par le CETIM.

PRÉSENTATION DU RAPPORT DE LA PRÉSIDENTE-RAPPORTEUSE DU GROUPE DE TRAVAIL

Dans le cadre de la 33e session du Conseil des droits de l'homme de septembre 2016, la Présidente du groupe de travail inter-gouvernemental sur les droits des paysans et autres personnes travaillant en zone rurale, l'ambassadrice de la Bolivie Nardi Suxo Iturre, a présenté son rapport sur la 3e session dudit groupe de travail.

Une délégation de La Vía Campesina, appuyée par le CETIM et ses partenaires, est venue à Genève assister à cet événement et apporter son soutien au processus. Au cours de la présentation du rapport, le leader paysan africain Ndiakhate Fall s'est adressé à la plénière du Conseil. N. Fall a souligné que les organisations de paysan-ne-s africaines souhaitent que l'essentiel du contenu de ce projet soit maintenu (notamment la reconnaissance du droit à la terre, à l'eau, aux semences, à la biodiversité, à un revenu adéquat, à la souveraineté alimentaire) et que certains de ses articles soient encore renforcés, comme les droits culturels et savoirs traditionnels ainsi que l'article sur le droit à la terre. Ce dernier doit impérativement englober la réforme agraire, l'interdiction des latifundios, la reconnaissance de la fonction sociale de la terre, ainsi que les obligations extraterritoriales des Etats.

Ndiakhate Fall, Elizabeth Mpofu, Evo Morales, Diego Montón, Sandra Moreno.

Toujours dans le cadre de la 33e session du Conseil des droits de l'homme, le président de la Bolivie, Evo Morales Ayma, l'un des fondateurs de La Vía Campesina, est venu à Genève pour s'adresser au Conseil, en insistant sur l'importance d'adopter un instrument qui protège les droits des paysan-ne-s. A cette occasion, les quatre représentant-e-s de La Vía Campesina ont eu la possibilité de se réunir avec le président bolivien pour discuter de l'avenir de ce processus historique.

SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

Victor Barrio / Friends of the Earth International

Victor Barrio / Friends of the Earth International

VERS UNE RESPONSABILISATION DES SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

Le contenu d'un traité juridiquement contraignant sur les sociétés transnationales (STN) a été débattu lors de la deuxième session du Groupe de travail intergouvernemental des Nations Unies.

La 2e session du Groupe de travail intergouvernemental sur les sociétés transnationales et autres entreprises en matière de droits humains s'est tenue en octobre 2016 à Genève. Une première session s'était déjà tenue en juillet 2015. Ce groupe de travail, créé par une résolution du Conseil des droits de l'homme en 2014, est présidé par l'Ambassadrice de l'Équateur, Mme María Fernanda Espinosa.

Les débats ont été organisés autour de six thématiques (et plusieurs sous-thématiques), au cours desquels une trentaine d'intervenant-e-s (politiciens, avocats, membres d'organisations internationales, académiciens et représentants des milieux d'affaires et de la société civile) ont pris la parole. Ils se sont exprimés sur le contenu, la portée et le mécanisme de mise en œuvre du futur traité sur les STN. L'accent a été mis sur les impacts et les problèmes juridiques posés par les STN en matière de droits humains, les obligations extraterritoriales des États, les obligations et responsabilités des STN, le champ d'application du futur traité et l'accès à la justice et à la réparation pour les victimes.

De nombreux mouvements sociaux (paysans et syndicats notamment) et organisations de communautés affectées, membres de la Campagne mondiale pour démanteler le pouvoir des STN et mettre fin à l'impunité (dont le CETIM fait partie) étaient présents pour soutenir le processus, faire entendre leurs revendications et pour formuler des propositions concrètes. Outre les six déclarations écrites (en trois langues), au total plus de quarante interventions orales ont été présentées par le CETIM et autres organisations membres de la Campagne mondiale. Le contenu de ces interventions renvoyait aux propositions concrètes soumises par la Campagne au groupe de travail, sous forme de déclarations écrites (voir résumés en page 6). Ces dernières constituent les lignes directrices de la Campagne qui exige leur inclusion dans le processus de rédaction du traité afin qu'il reflète les besoins des peuples qui subissent au quotidien les agissements des STN.

« Mettre au cœur du traité les droits des victimes des STN, en leur assurant un recours effectif, tant au niveau national qu'international. »

De nombreuses délégations étatiques ont également participé à cette session et ont participé au débat. L'Union Européenne, qui avait tenté l'an dernier de faire dérailler le processus et avait quitté la salle, a participé au Groupe de travail. Cela dit, l'horizon de l'Union Européenne reste limité aux principes directeurs volontaires du Professeur John Ruggie et elle continue à s'opposer à l'adoption de normes contraignantes à l'égard des STN.

Or, les lacunes de ces principes et le fait qu'ils ne soient que volontaires ont longuement été débattus et dénoncés par la Campagne mondiale et autres organisations de la société civile ainsi que par plusieurs pays du Sud.

Le fait d'intégrer ou non n'importe quelle entreprise (les PME nationales notamment) dans le champ d'application du traité a également fait l'objet de débats. Les PME nationales

SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

Victor Barro - Friends of the Earth International

étant déjà tenues par les législations nationales, presque tous les intervenants (Etats et société civile) – à quelques exceptions près –, ont défendu l'idée que seules les STN et leurs chaînes de valeur ayant des activités transnationales bénéficiaient de l'absence de législation à leur égard, et devaient donc être concernées par le traité. En effet, seules les STN bénéficient de statuts spéciaux qui leur permettent d'échapper aux poursuites judiciaires en cas de problème et ont la possibilité de traîner les Etats devant des tribunaux d'arbitrage privés. L'obligation des États de tenir responsables les STN en cas de violation des droits humains, peu importe le lieu où elles se produisent (notion d'extraterritorialité), a également été l'un des principaux sujets débattus.

Des cas d'impunité et de communautés affectées par les STN ont été également présentés pour illustrer la nécessité d'un tel traité contraignant. Des conventions internationales existantes, prévoyant des obligations pour les acteurs privés dans différents domaines (lutte anti- tabac, normes sur l'environnement ou sur le droit de la mer) ont par ailleurs été mentionnées afin de servir d'exemple pour la suite des négociations.

La Campagne mondiale a également insisté sur la nécessité de mettre au cœur du traité les droits des victimes des STN, en leur assurant un recours effectif, tant au niveau national qu'international.

Ainsi, les propositions concrètes présentées lors de ces deux sessions du Groupe de travail permettront d'orienter la rédaction du futur traité dont la première mouture devrait être présentée par la présidente du Groupe de travail à sa 3e session (en 2017).

Le CETIM et les membres de la Campagne mondiale ont aussi été très présents hors du bâtiment de l'ONU dans le cadre d'une semaine de mobilisation, à l'occasion de la tenue de la 2e session du Groupe de travail (voir ci-contre).

Victor Barro - Friends of the Earth International

UNE SEMAINE DE MOBILISATION CONTRE L'IMPUNITÉ DES MULTINATIONALES

La seconde réunion du Groupe de Travail sur les sociétés transnationales a eu lieu du 24 au 28 octobre 2016 à l'ONU à Genève. Dans ce cadre et en soutien aux victimes de violations perpétrées par les multinationales, le CETIM a co-organisé avec la Campagne mondiale deux journées d'information et de sensibilisation sur la Place des Nations ainsi qu'une manifestation en ville. Des conférences ont également réuni un public nombreux.

Des stands d'information tenus par des militant-e-s engagé-e-s dans la lutte contre l'impunité des multinationales ont occupé la place des Nations pendant deux jours. Des ateliers ouverts au public proposaient des sujets tels que l'extractivisme, le droit à l'eau ou l'architecture de l'impunité et chaînes globales de distribution.

Une conférence publique intitulée « Au nom du profit, tout est permis ? » a fait salle comble le 26 octobre à la Maison des Associations à Genève. Les intervenant-e-s ont présenté un tour d'horizon des initiatives européennes et onusiennes pour réguler les activités des multinationales.

Une manifestation publique a réuni de nombreux membres de la Campagne dans les rues de Genève. Partie de la Place Bel-Air, la manifestation s'est rendue jusqu'aux Eaux-Vives, devant le siège de la société transnationale TRAFIGURA. Par cette action, le travail du CETIM et de ses partenaires dans leur lutte contre l'impunité des multinationales a été rendu visible.

SOCIÉTÉS TRANSNATIONALES

DÉCLARATIONS À L'ONU

En collaboration avec la Campagne mondiale, le CETIM a présenté six déclarations écrites sur le contenu, la portée et le mécanisme de mise en œuvre du futur traité sur les multinationales devant le Groupe de Travail intergouvernemental de l'ONU sur les sociétés transnationales (STN) réuni en octobre 2016 à Genève. En voici quelques extraits.

Obligations extraterritoriales

Il est crucial que les États élaborent des lois nationales portant sur les violations commises par le secteur privé. L'accès à une Cour internationale ou aux tribunaux nationaux devrait être envisagé lorsque les mécanismes de coopération démontrent leur inefficacité. La notion « d'épuisement des recours nationaux » devrait être assouplie, afin d'assurer la primauté des droits humains et de mettre un terme à l'impunité des STN et de leurs dirigeants.

Obligations des sociétés transnationales

Il a longtemps été considéré que les STN et les personnes morales en général ne pouvaient être tenues pour responsables de violations des droits humains. Les États étant considérés comme uniques sujets du droit international, cette responsabilité leur incombe à eux seulement. La plupart des accords bilatéraux et multilatéraux sur le commerce et l'investissement placent les STN au-dessus des États et au-dessus des peuples et des citoyens. Remédier aux lacunes du droit international doit être l'objectif principal du nouvel instrument international contraignant.

« Remédier aux lacunes du droit international; l'objectif principal du nouvel instrument international contraignant. »

Tribunal international sur les sociétés transnationales et les droits humains

L'obstacle central empêchant de lutter efficacement contre les violations des droits humains commises par les STN reste l'absence de mécanismes internationaux de contrôle et de mise en œuvre. Un tel tribunal permettrait aux victimes des violations d'avoir accès à une instance judiciaire internationale indépendante pour obtenir réparation d'une STN, d'une institution (financière) internationale, comme d'un État et permettrait ainsi de reconnaître la responsabilité civile comme pénale de ces entités, pour ces violations.

Victor Barro / Friends of the Earth International

Responsabilité solidaire

Le futur traité doit exiger des États qu'ils prévoient dans leur législation nationale le principe de la responsabilité solidaire de la maison mère et de sa chaîne contractuelle, ainsi que la responsabilité civile et pénale, tant des STN que de leurs dirigeants. Cette responsabilité solidaire et conjointe doit concerner aussi bien les crimes et délits commis directement par les STN, que ceux commis par l'intermédiaire de leurs filiales ou sous-traitants.

Institutions financières internationales

Les institutions (financières) internationales, telles que la Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International (FMI), ou encore l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) doivent respecter les normes internationales relatives aux droits humains et aux libertés fondamentales. Le futur traité devrait inclure des dispositions permettant de reconnaître la responsabilité de ces institutions en cas de violation des droits humains, de mettre fin au système d'arbitrage privé et de réaffirmer la suprématie des droits humains et des libertés fondamentales, ainsi que la souveraineté des États, sur les droits des investisseurs et STN.

Au sujet des droits des personnes affectées

Dans la perspective du Traité visant à réglementer l'activité des STN, il est nécessaire que soient reconnus les droits des personnes affectées. Un même niveau de protection et de réparation doit être offert aux personnes affectées par l'activité de ces entreprises.

Il est donc essentiel qu'un chapitre du Traité soit dédié au concept de personne affectée, ainsi qu'aux modalités du droit à la réparation.

PUBLICATIONS

NOTES DE LECTURE

Multinationales: les batailles de l'information **dans la collection Passerelle, édité par le Ritimo, 2016**

Il n'est pas de démocratie sans information. Or nous sommes confrontés aujourd'hui à l'essor de nouveaux pouvoirs, d'origine économique, qui échappent en grande partie aux mécanismes démocratiques traditionnels (y compris les médias) : les multinationales.

Leur influence sur le monde, sur nos sociétés et sur nos vies est considérable, mais nous – citoyen-ne-s, société civile, et même autorités publiques – manquons souvent de l'information nécessaire pour initier un réel débat démocratique sur leur pouvoir, formuler des stratégies et des actions pertinentes, ou imaginer des voies alternatives.

L'ouvrage *Multinationales: les batailles de l'information* a pour but d'explorer les enjeux de la production d'une information « d'utilité démocratique » sur les multinationales à destination des citoyen-ne-s et de la société en général. Les articles regroupés abordent notamment les obstacles qui s'opposent à cette information (secret des affaires, répression des lanceurs d'alerte, concentration des médias...) et les limites actuelles des obligations de transparence et de « reporting » auxquelles sont soumises les multinationales, notamment en matière fiscale, de lobbying, d'aides publiques ou d'étiquetage.

Pour commander un exemplaire sur papier (10 euros): animation@coredem.info
Pour télécharger (gratuit): https://multinationales.org/IMG/pdf/pass14_frbd.pdf

Gilles Lhuilier, *Le droit transnational*, Ed. Dalloz, 2016

Ce livre de 500 pages, dont l'auteur est un professeur de droit privé, spécialiste de la mondialisation du droit et des affaires internationales, est le premier ouvrage en langue française consacré au droit transnational.

Si sa seconde partie (la pratique et la théorie du droit transnational), par son caractère théorique et technique, est plutôt destinée à des professionnels du droit, sa première partie en revanche (les règles du droit transnational) comporte de nombreux exemples et cas d'application, et pourra être lue avec intérêt par un public plus large.

En exposant les règles du droit transnational privé, l'auteur se penche, notamment, sur les phénomènes de délocalisation et de sous-traitance, qui sont inhérents à l'organisation du capitalisme mondial actuel. Il cite à cet égard l'exemple de l'entreprise NIKE dont la totalité de la production est sous-traitée à l'échelle mondiale, par un recours systématique à la sous-traitance. Ce modèle s'est diffusé dans les années 1980 à l'ensemble des grandes firmes du textile. L'auteur démontre que ces modes d'organisation sont en réalité des techniques de choix de la loi, les sous-traitants étant localisés dans des pays où le droit du travail est le « moins coûteux ».

L'auteur consacre des pages très intéressantes et critiques au « partenariat public-privé » (PPP) promu par l'ONU à partir des années 1990, qui a abouti au « Global Compact » de 2000, puis aux « Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme » de 2011, qui invitent les STN à respecter les droits humains sur une base « volontaire ».

Il évoque aussi la proposition du gouvernement équatorien, soutenu par de nombreuses ONG (dont le CETIM) en vue de l'élaboration d'un traité contraignant pour obliger les STN à respecter les droits humains et à indemniser les victimes.

PUBLICATION

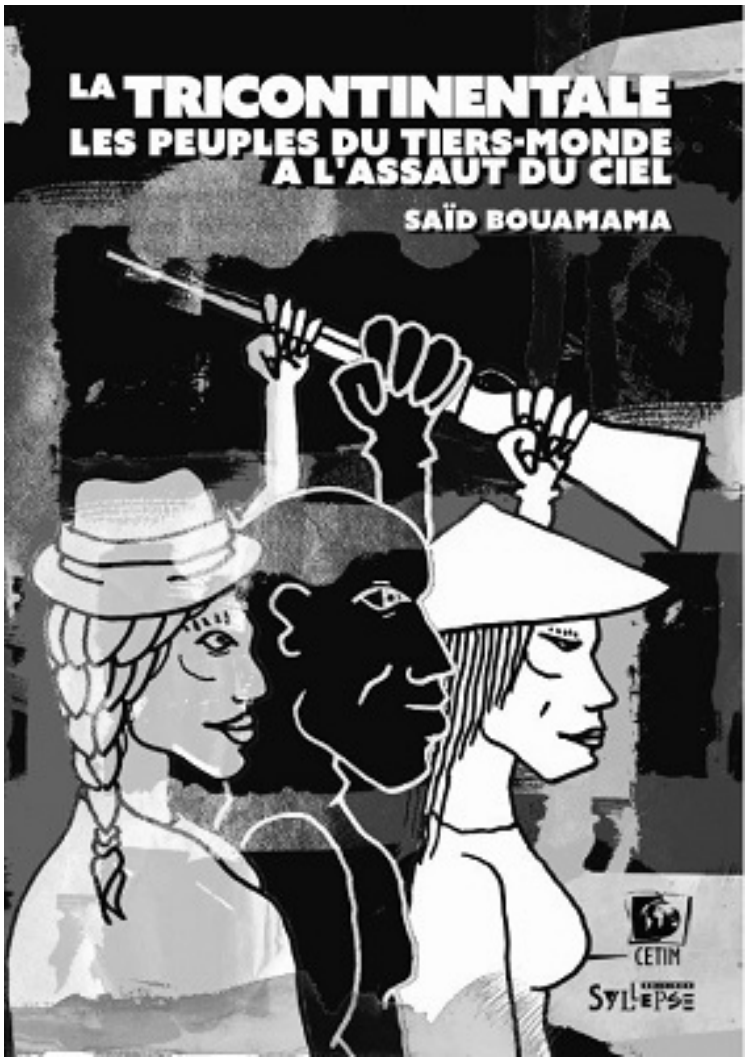

Prix : CHF 15 / € 13
Co-édition CETIM et Syllepse
978-2849505-359, 2016, 192 pages

LA TRICONTINENTALE. LES PEUPLES DU TIERS-MONDE À L'ASSAUT DU CIEL

Le 3 janvier 1966 s'ouvre à la Havane la Conférence de solidarité avec les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique Latine, plus connue sous le nom de Tricontinentale. Vers la capitale cubaine convergent des représentants de tous les mouvements de libération et de toutes les organisations luttant contre « le colonialisme, le néocolonialisme et l'impérialisme » du tiers-monde. Des personnalités importantes comme le chilien Salvador Allende ou le guinéen Amilcar Cabral sont également de la partie. Certains des délégués ont quitté pour quelques jours leurs maquis pour participer à cette rencontre inédite. D'autres ont fait un périple de plusieurs milliers de kilomètres pour éviter les arrestations et participer au rendez-vous des damnés de la terre.

Au menu des débats se trouve la solidarité avec le peuple vietnamien et avec les autres luttes de libération nationale. L'ambition est aussi de coordonner les luttes des trois continents. Jamais une rencontre n'a suscité autant d'espoir chez les uns et autant de crainte chez les autres.

La Tricontinentale prit des décisions et décida d'une organisation tricontinentale pour les mettre en œuvre. Elle participa à la socialisation politique de toute une jeunesse aux quatre coins du monde. Des rues de Paris à celles d'Alger, des maquis de l'Angola aux campus de New-York, l'écho de la Tricontinentale s'est fait entendre pendant plusieurs décennies. Il porte l'espoir d'un nouvel ordre économique et politique mondial plus juste, plus égalitaire, plus solidaire.

Le monde a changé depuis la Tricontinentale mais les questions posées et les stratégies déployées restent d'une grande modernité. La connaissance de cette période, de ses espoirs, de ses luttes et de ses erreurs est indispensable aux combats d'aujourd'hui.

POUR LA PROTECTION DES DROITS DES PAYSANS ET DES PAYSANNES

JE FAIS UN DON

Grâce à mon don, je contribue à protéger les paysan-ne-s. Acteurs indispensables, ils nourrissent le monde et préservent la biodiversité. Pourtant leurs droits sont systématiquement violés. Merci de soutenir le travail du CETIM en faveur des travailleurs et protecteurs de la terre.

Virement depuis la Suisse :
CCP 12-19850-1
POSTFINANCE
Virement depuis l'étranger :
IBAN: CH90 0900 0000 1201 98501
SWIFT/BIC: POFICHBEXXX
POSTFINANCE
Virement depuis la France :
IBAN : FR76 1027 8089 5000 0202 2700 129
SWIFT/BIC : CMCIFR2A
Crédit Mutuel